

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD3170

présenté par
Mme Abba, rapporteure

ARTICLE 1ER A

RAPPORT ANNEXÉ

À la fin de l'alinéa 75, substituer au mot :

« précédents »,

les mots :

« mentionnés au II ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.